

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur Hadi Hakim, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller

2023-11-692 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 3.4. Résolution d'appui pour demande de PPCMOI pour le lot 6 018 156, situé au 1483, boul. Sainte-Marguerite.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-693 APPROBATION ET PAIEMENT. ÉTAT DE COMPTE. SODAVEX.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE procéder à l'approbation et au paiement de l'état de compte de la société Sodavex au montant de 33 742.61 \$ à l'exclusion des taxes via le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-694 AVIS DE MOTION. PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1012-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PPCMOI.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2023-11-695 ADOPTION. PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2022-1012-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PPCMOI.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 145.36, 145.37, 145.38 et 145.39 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner au Conseil le pouvoir d'autoriser sur l'ensemble de son territoire tout projet qu'il juge pertinent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rappeler les règles légales relatives à la consultation publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer dans une résolution liée à un PPCMOI le délai pour commencer la réalisation le projet visé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2022-1012-02 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2022-1012 afin notamment de préciser les règles relatives à la consultation publique et d'assujettir l'ensemble du territoire et des catégories de projets à ce règlement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-11-696 RÉOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE DE PPCMOI POUR LE LOT 6 018 156, SITUÉ AU 1483, BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.

CONSIDÉRANT que Balances Universelles Inc. désirent acheter le lot 6 018 156, située en zone A01-117;

CONSIDÉRANT que ce lot est occupé par une entreprise de pavage;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a confirmé les droits acquis pour le lot 6 018 156 pour les fins commerciales et industrielles le 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement de zonage, l'usage actuel est dans la classe d'usages C14 et que l'usage projeté est dans la classe d'usages I1;

CONSIDÉRANT que selon l'article 14.1.1 du Règlement de zonage, le projet ne pourrait être autorisé que par le PPCMOI;

CONSIDÉRANT que Balances Universelles Inc. créerait des emplois;

CONSIDÉRANT que le conseil pourrait considérer favorablement un PPCMOI si le projet répondait aux critères du Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon afin d'introduire une politique relative à la mise en valeur des bâtiments et usages commerciaux et industriels existants en zone agricole numéro 216 de la MRC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil appuie le projet d'implantation de Balances Universelles Inc. sur le lot 6 018 156 auprès de la CPTAQ et d'étudier éventuellement la demande de PPCMOI.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2023-11-697 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité